

Domaine : Sciences Humaines et Sociales Licence

Professionnelle : Aménagement du Territoire et Urbanisme Spécialité : Aménagement du Territoire, Développement, Urbanisme (Géomatique et Aménagement)

RNCP7074 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	341
Code(s) ROME	F1107, F1104, F1106, H1202
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université Nice Sophia Antipolis

<http://portail.unice.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat Le technicien en géomatique crée et met à jour des bases de données à référence spatiale à l'aide de programmes ou de progiciels appelés systèmes d'information géographique (SIG). Ces bases regroupent des données graphiques (cartographiques, topographiques, topométriques), des données attributaires de type démographiques, économiques, techniques (nature, diamètre, profondeur et pente d'un réseau d'assainissement), commerciales (nombre et surfaces des implantations commerciales), urbaines (coefficients d'occupation des sols) et scientifiques (climatologie). Le technicien en géomatique collecte, intègre, saisit et organise ces données. Il peut dans certains cas obtenir les informations topographiques manquantes par calcul ou en effectuant des relevés de terrain. A l'aide des fonctions standards de requêtes et d'analyses thématiques des logiciels de SIG, il produit des documents d'information et d'aide à la décision qu'il présente sous forme de tableaux, graphiques, cartes ou plans. Le technicien en géomatique est également chargé de la mise à jour régulière des bases de données du SIG. Pour accomplir ses activités, il travaille seul ou en équipe, principalement dans un bureau.

Compétences ou capacités évaluées

Le titulaire du diplôme est capable de :

- Créer le système d'information géographique : installation, configuration de logiciels système d'information géographique (SIG), de dessin assisté par ordinateur (DAO) et de système de gestion de bases de données (SGBD) ainsi que de leurs périphériques (clavier, souris, table à digitaliser, souris 16 touches) ;
- Exploiter et gérer le système d'information géographique : création de requêtes d'interrogation de la base, de procédures, d'analyses thématiques, de modèles numériques de terrain ;
- Développer des applications métiers en relation avec le ou les logiciels SIG utilisés ;
- Mettre en oeuvre les techniques de modélisation et de gestion de l'information géographique ;

- Maîtriser un ou plusieurs logiciels SIG, l'organisation de données (schéma conceptuel de données) : conditionne l'analyse spatiale de données, logiciels de SGBD ;
- Maîtriser les procédures et méthodes de structuration et d'analyse de l'information géographique ;
- Assurer une veille technologique dans son domaine ;

Il connaît :

- Les concepts et applications des SIG, des logiciels de traitement de l'information géographique, les techniques internet/intranet, les systèmes d'exploitation ;
- Les référentiels et les données de base de l'information géographique, les méthodes d'acquisition et d'intégration de données localisées ;
- Les langages informatiques propres aux bases de données et à l'information géographique, les logiciels de bureautique ;
- Les bases de la topographie, de la cartographie (conception graphique) ;
- Les fondamentaux territoriaux (Organisation territoriale, statuts, règles des marchés publics et finances publiques), les métiers territoriaux (cadastre, assainissement, etc) ;
- Le fonctionnement des partenaires privés et publics, des institutions nationales (DGI par exemple) ;
- Les limites juridiques du domaine de l'information géographique .

COMPÉTENCES ATTESTÉES

.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Informatique et production, Aménagement paysagé, Environnement, Activités rurales, architectures et constructions, Activités urbaines.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Administrateur gestionnaire de l'information géographique - Technicien supérieur de l'information géographique
- Dessinateur cartographe
- Géomètre topographe

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 4 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 914 €
Familles professionnelles (FAP)	B6X70 — Géomètres · tension 5/5 (Très élevée) B6X71 — Techniciens experts et chargés d'études du BTP · tension 5/5 (Très élevée) B6X72 — Dessinateurs en bâtiment et en travaux publics · tension 5/5 (Très élevée) B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP · tension 5/5 (Très élevée) H0X91 — Techniciens du dessin industriel · tension 5/5 (Très élevée) H1X90 — Ingénieurs et cadres de fabrication et de la production · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	12 366

Jugés difficiles à recruter	57 %
Emplois saisonniers	2 %
Familles professionnelles (FAP)	B6X70 — Géomètres B6X71 — Techniciens experts et chargés d'études du BTP B6X72 — Dessinateurs en bâtiment et en travaux publics B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP H0X91 — Techniciens du dessin industriel H1X90 — Ingénieurs et cadres de fabrication et de la production

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury est composé d'enseignants chercheurs, d'enseignants, de chercheurs ou de personnels qualifiés ayant contribué aux enseignements ou choisis en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. Il comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels du secteur concerné.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

5 membres dont 3 enseignants-chercheurs et deux professionnels.

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/7074/>